



Voiture sinistrée deux fois que faire ????

Par **matias77170**, le **28/03/2012** à **13:19**

Bonjour,

Ma compagne est propriétaire d'une petite citadine assurée tout risques.

Il y a 3 semaines une personne tierce lui ai rentrée dedans par l'arrière provoquant des dégâts importants au coffre et ayant touché le châssis.

L'expert en charge confirme 2100€ de réparation et cote la voiture à 1500€ (sachant que pour ce véhicule il est impossible d'en trouver une au même km, même version, mêmes options pour 1500€ sur le marché) donc nous devrions payer 600€ de notre poche, impossible actuellement. La voiture à été déclarée en V.E donc invendable sauf à l'assurance par rapport à la cote. elle paye 120€ de mensualité depuis un an ce qui équivaut à environ 1300€ l'année. Est-il normal que l'assurance ne prenne en compte QUE la cote auto et pas le montant total des cotisation ??? On ne paye pas 120€ pour rien !!!

Deuxième sinistre entre hier soir et ce matin : choc avant sur parking privé ou professionnel, le pare choc est quasiment décroché de son logement !!! Et dans ce cas précis je sais qu'il y a 50/50 pour la franchise encore une fois impossible à payer !!!

Le directeur de classe BTS apprentissage de ma compagne à affirmé qu'il ne pouvait rien faire à cela car leur assurance ne couvre que les sinistres corporels : est-ce vrai ? Ou arnaque ???

Nous ne savons plus quoi faire, elle est en BTS apprentissage pendant 2 ans, 2 semaines école (30 km aller retour / jour) 2 semaines a Disney (60 km aller retour / jour) et on lui a confirmé qu'elle devait faire par ses propres moyens uniquement pour venir travailler faute de

quoi elle serait dans l'obligation de démissionner de son BTS. J

e trouve tout cela lamentable injuste et frustrant, aucune aide de nulle part...
Avez-vous des réponses ou conseils s'il vous plaît ???